

**ETABLISSEMENT
OTHON FEY**



CHARTRE ACHAT RESPONSABLE



INTRODUCTION

Engagements Responsables – OTHON FEY

Fidèle à ses convictions et à son ancrage humain et local, l'établissement OTHON FEY inscrit depuis plusieurs années ses activités dans une dynamique écoresponsable. Cette démarche s'articule autour de deux piliers fondamentaux : le respect de l'environnement et le bien-être des individus.

Nous accordons une grande importance à la qualité des relations que nous entretenons avec nos partenaires : fournisseurs, prestataires et sous-traitants. Ces relations reposent sur la fiabilité, la transparence et la volonté d'évoluer ensemble sur le long terme. La performance opérationnelle reste essentielle (prix, qualité, délais, service), mais elle doit s'accompagner d'un engagement sincère en matière de durabilité, d'éthique et de responsabilité sociale.

À travers cette charte, OTHON FEY clarifie ses attentes à l'égard de ses partenaires autour de plusieurs axes majeurs :

- Une gestion responsable des ressources et des impacts environnementaux,
- La garantie de conditions de travail sûres, dignes et respectueuses,
- Un comportement éthique et intègre dans l'ensemble des interactions professionnelles,
- Le respect des lois sociales et du droit du travail en vigueur.

Ces engagements pourront être évalués dans le cadre d'audits, d'analyses documentaires ou intégrés dans les critères de sélection des appels d'offres et des contrats commerciaux. En cas de besoin, OTHON FEY pourra solliciter des justificatifs (attestations, certificats, rapports), voire faire appel à des évaluateurs externes.

Si des écarts sont constatés, nous nous réservons la possibilité de demander la mise en place de mesures correctives dans un délai raisonnable. Un manquement grave ou persistant pourra entraîner une révision de la relation commerciale, pouvant aller jusqu'à une suspension ou une fin de collaboration.

Une responsabilité partagée

Nous encourageons chacun de nos partenaires à retransmettre ces principes à leurs propres fournisseurs et sous-traitants, afin de bâtir ensemble une chaîne d'approvisionnement plus responsable, plus humaine et tournée vers l'avenir.

I - DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La sécurité, un engagement quotidien

Chez OTHON FEY, la sécurité n'est pas une option : c'est un engagement permanent. Chaque personne présente sur nos sites – collaborateurs, visiteurs, partenaires – doit pouvoir évoluer dans un environnement sain, sécurisé et maîtrisé.

Dès leur intégration, nos équipes sont sensibilisées aux bonnes pratiques et aux règles de sécurité, qui sont régulièrement renforcées tout au long de leur parcours professionnel. Nous cultivons une véritable culture de la prévention, ancrée dans les comportements quotidiens et encouragée à tous les niveaux de l'organisation.

Nos exigences en matière de santé et sécurité

OTHON FEY attend de l'ensemble de ses partenaires une implication sans faille en matière de santé, sécurité et conditions de travail, tant pour leurs propres collaborateurs que pour toutes les personnes susceptibles d'intervenir sur nos sites ou d'utiliser nos produits.

Nous considérons que la sécurité doit être une priorité partagée à chaque étape de la chaîne de valeur. Ainsi, tout fournisseur ou prestataire s'engage à :

- Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur en matière de santé et sécurité pour son personnel et ses opérations,
- Fournir les équipements de protection adéquats (individuels et collectifs) aux personnes présentes sur ses sites,
- Prévenir activement les risques d'accidents, en particulier les plus graves, par des actions concrètes et ciblées,
- Améliorer en continu les conditions de travail, avec une attention particulière portée à l'ergonomie, à la prévention et au dialogue social,
- Garantir des conditions dignes de travail, incluant notamment l'accès à des installations sanitaires et à l'eau potable,
- Assurer un haut niveau de sécurité dans les espaces de production, en protégeant les opérateurs ainsi que toute personne ayant accès aux équipements industriels.

Cet engagement est une condition essentielle à la construction d'une relation de confiance et à la réalisation de nos objectifs communs en matière de responsabilité sociétale.

II - ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

2.1. Mettre en œuvre des pratiques visant à limiter l'impact environnemental de ses activités, notamment :

- La réduction de la consommation énergétique,
- La limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- La gestion responsable des déchets, incluant le tri, le recyclage et l'élimination conforme aux normes en vigueur,
- La préservation de la biodiversité en cas d'activité ayant un impact potentiel.

2.2. Fournir sur demande des éléments justificatifs (rapports, audits, certifications) démontrant la mise en œuvre effective de ces engagements.

III - CONFORMITÉ ET CONTRÔLE

3.1. Le Fournisseur accepte que l'Acheteur puisse réaliser ou faire réaliser des audits de conformité éthique, sociale ou environnementale, moyennant un préavis raisonnable.

3.2. En cas de non-respect grave et avéré de la présente clause, l'Acheteur se réserve le droit de :

- Demander un plan d'action correctif dans un délai défini,
- Suspendre les liens commerciaux de plein droit si aucune mesure corrective satisfaisante n'est mise en œuvre.